

## AVIS PUBLIC

### Grille de tarification 2025 pour le transport adapté et collectif

Est par les présentes donné par le soussigné, Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre, que lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2024 le Conseil de la MRC Beauce-Centre a adopté une résolution visant les tarifs pour le transport adapté et collectif :

La grille tarifaire présentement en vigueur se définit comme suit :

- 5\$ pour un déplacement à l'intérieur de la même municipalité.
- 10\$ pour un déplacement dans une autre municipalité et moins de 25 km de distance.
- 15\$ pour un déplacement de plus de 25 km.

Les documents peuvent être consultés aux bureaux de la MRC Beauce-Centre au 107, 111<sup>e</sup> rue à Beauceville.

Les modifications proposées seront effectives à compter du 15<sup>e</sup> décembre 2024.

Donné à Beauceville, 03 décembre 2024



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier